

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU MERCREDI 3 JUILLET 2024 à 18H15**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet, le Conseil municipal de la commune de Saint-Crépin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie,

Date de la convocation : 26 juin 2024

Présents : Jean-Louis QUEYRAS – Elodie BERARD – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Georgette MILLY – Marcelle PARIS

Excusés : Patrick GELLAERTS – Philippe PANCOL – Léna ROMAN – Cécile SARRASIN – David REY – Adrien BLANC

Pouvoir :

Cécile SARRASIN donne pouvoir à Georgette MILLY

Adrien BLANC donne pouvoir à Elodie BERARD

Léna ROMAN donne pouvoir à Marcelle PARIS

Patrick GELLAERTS donne pouvoir à Jean-Louis QUEYRAS

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Georgette MILLY

Délibération n°2024-046 – Aide aux familles pour les forfaits de ski alpin

L'aide mise en place l'année dernière est reconduite, à savoir, une participation de 50 € de la com com, de 30 € de la commune, soit un reste à charge des familles de 50 € par enfant.

L'ensemble du Conseil Municipal exprime ses remerciements à tous les acteurs qui sont parvenus à proposer cette offre à tous les enfants du Guillestrois et du Queyras : la Com Com et les exploitants des remontées mécaniques du Queyras, de Vars et de Risoul.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2024-047 – Adhésion au groupement de commande intercommunal pour la mise en œuvre d'une mutuelle communale

Il s'agit de permettre aux résidents de la commune (seule condition indispensable pour pouvoir adhérer) d'avoir accès à une mutuelle dont les conditions, notamment tarifaires, ont été négociées en amont, jouant sur l'effet de groupe pour appuyer la négociation.

Les modalités pratiques seront précisées d'ici la fin de l'année.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2024-048 – Approbation de la CLECT du 26/3/2024

La Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour évaluer les charges nettes transférées consécutivement à la prise de la compétence mobilité.

La commune de Saint Crépin n'est pas directement concernée puisqu'aucune navette n'est organisée sur la commune, mais son avis est requis en tant que commune membre de la com com.

Le rapport est validé à l'unanimité.

Délibération n°2024-049 – Travaux d'extension du réseau d'eau potable au Haut-Villaron

Des travaux d'extension et de raccordement du réseau d'eau potable au Haut Villaron sont envisagés pour un montant HT de 13.560 €.

Une subvention va être demandée au Département et à l'Agence de l'eau.

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2024-050 – Modification des statuts de la Communauté de Communes

Il s'agit de préciser, au sein des compétences optionnelles, les actions à destination de la jeunesse du territoire, et au sein des compétences supplémentaires, d'ajouter la possibilité de former des groupements de commandes pour la passation de marchés publics.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

Travaux à prévoir :

- Crépi du mur du cimetière de la Chapelle
- Ainsi que le nettoyage de l'allée entre l'église et le mur
- Refaire les joints des fenêtres des appartements situés au-dessus de la Mairie
- Mettre de l'huile au portail de l'école
- Prévoir de poser une porte entre les appartements de l'école et les salles de classe
- Changer l'emplacement du panneau d'affichage de la Cabane
- Installer les cadres photos à la salle po

Prendre RV avec France Terre d'Asile pour le dossier Sulizenko

Apéritifs offerts aux associations par la commune = nous ferons un bon d'achat aux associations qui se débrouilleront pour les achats.

Le bal du 14 juillet est organisé cette année à Réotier.

La séance est levée à 19H15

Le Maire,
Jean-Louis QUEYRAS



la secrétaire de séance
Georgette MILLY